

DECRET N° 93-285 du 03 Décembre 1993

portant nomination des Membres et du
Président du Conseil d'Administration
de l'Office National d'Appui à la
Sécurité Alimentaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Avril 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-301 du 31 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- VU le Décret N° 92-271 du 23 Septembre 1992 portant approbation des nouveaux statuts de l'Office National des Céréales (ONC) restructuré ;

SUR proposition du Ministre du Développement Rural ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 Octobre 1993,

DECRETE :

Article 1er.- Sont nommés Membres du Conseil d'Administration de l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA), les personnes ci-après désignées :

- Messieurs : * SALE Imorou,
Directeur de l'Agriculture et
culture et
- * AKADIRI Falilou, : Représentants du Ministre
Directeur de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée du Développement Rural ;

.../...

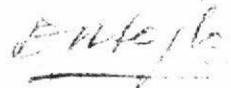
- Monsieur LOKO François-Xavier, Directeur du Commerce Intérieur : Représentant du Ministre du Commerce et du Tourisme ;
- Monsieur MOUKADAM Allougbin, Directeur-Adjoint de la Direction des Investissements : Représentant du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique ;
- Monsieur DANSOU Joseph, Deuxième Fondé de Pouvoir du Directeur du Trésor et de la Comptabilité Publique : Représentant du Ministre des Finances ;
- Monsieur GUEDOU Etienne, Délégué du Personnel : Représentant du Personnel de l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire ;
- Monsieur CATRAILLE Michel, Président Directeur Général de la Société SOCPRA - membre Fruitel Bénin - : Représentant des Commerçants des produits vivriers locaux.

Article 2.- Monsieur SALE Imorou, Ingénieur Agronome est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA).

Article 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 03 Décembre 1993

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

le Ministre d'Etat,

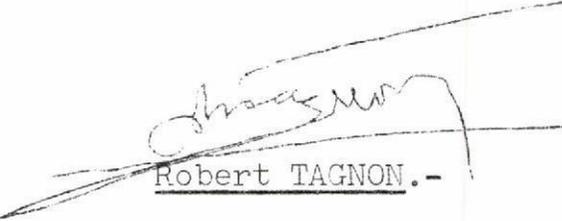


Désiré VIEYRA.-

.../...

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,

Le Ministre du Développement
Rural,



Robert TAGNON.-



Mama ADAMOU-N'DIAYE.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 ME 4 MPRE-MDR 8 AUTRES MINISTERES 17
DEPARTEMENTS 6 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 DAN-BN-INSAE-DLC 4
UNB-FASJEP-ENA 3 GCONB 1 ONASA 10 JO 1.-